



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance

FLEURANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 janvier 2017 à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de Fleurance s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de monsieur Raymond VALL, maire, suite à sa convocation du 24 janvier 2017.

PRESENTS : 22

Monsieur Raymond VALL, maire – Monsieur Bruno MATTEL, 2^{ème} adjoint – Madame Charlette BOUÉ, 3^{ème} adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} adjoint – Monsieur Pierre LASCOMBES, 5^{ème} adjoint – Monsieur Michel ARMENGOL, 6^{ème} adjoint – Monsieur Gérard AURET, 7^{ème} adjoint – Madame Annette SOLETO, C.M. – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. délégué – Madame Jeannette DUDIT, C.M. – Madame Régine LLOAN-RAYNARD, C.M. – Monsieur Christian MOTTA, C.M. – Monsieur Patrick SARRAMIAC, C.M. délégué – Monsieur Gérard SALON, C.M. délégué – Madame Isabelle DUBORD, C.M. délégué (arrivée à 21h00) – Monsieur Bernard BASSO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. délégué – Monsieur Auguste SOUSA, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Monsieur Robert LODA, C.M. – Madame Inès PINOS, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 6

Madame Emilie MUÑOZ-DENNIG, 1^{er} adjoint – Procuration à monsieur Raymond VALL
Monsieur Gilbert PEDRA, C.M. – Procuration à monsieur Bernard BASSO
Madame Monique DE BRITO, C.M. – Procuration à monsieur Auguste SOUSA
Madame Flora CASTEL, C.M. – Procuration à madame Simone VIRELAUDE
Madame Caroline ACHÉ, C.M. – Procuration à monsieur Gérard AURET
Madame Coralie THORE-EYMARD, C.M. – Procuration à monsieur Grégory BOBBATO

ABSENT : 1

Madame Marie-Agnès RAYNAUD-PORTET, C.M.

* *
*

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Auguste SOUSA.

* *
*

Les conseillers adoptent à l'unanimité les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 5 décembre et 22 décembre 2016. Ils valident également à l'unanimité l'inscription à l'ordre du jour de 2 questions rajoutées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Concernant l'ouverture de crédits par anticipation :

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- OUVRE 25% des crédits du budget primitif de l'exercice 2016 des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017,

Cette ouverture de crédits concerne le budget général de la commune, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe « Maison des services au public » et le budget annexe « Maison Adolphe Cadéot ».

➤ **ACCORDE UNE GARANTIE D'EMPRUNTS** de la commune à la société anonyme gasconne d'habitat à loyer modéré du Gers « Le toit familial de Gascogne » pour la réalisation d'une opération locative sociale rue de la Pépinière.

➤ **APPROUVE LA REALISATION DE LA TRANCHE 3** concernant l'aménagement du Foirail-Marcadet, ainsi que son plan de financement.

➤ **APPROUVE LE RAPPORT FINANCIER** de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges sur la révision des compétences « Ecole de musique » et « Zone d'activités ».

➤ **APPROUVE LE RAPPORT FINANCIER** de la commission communautaire d'évaluation des transferts de charges « Voiries d'intérêt communautaire ».

➤ **APPROUVE LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**, en désignant madame Charlette BOUÉ comme représentante de la commune auprès des partenaires institutionnels pour la définition du nouveau cadre d'action.

➤ **APPROUVE LA MISE A DISPOSITION** à la communauté de communes de la Lomagne gersoise de deux biens immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence TOURISME à celle-ci.

➤ **ACCEPTTE LA CESSION** d'un bien immeuble sis 17 place de la République à la communauté de communes de la Lomagne gersoise pour un montant de 130 000 €.

➤ **PROCEDE A L'ACQUISITION** d'un terrain de 19 001 m² appartenant à l'Etat, sis « A la Pradette » au prix de 9 500 €.

➤ **APPROUVE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL** une demande de subvention pour 3 opérations éligibles à ce titre : l'extension de la Maison des services au public, l'aménagement du Foirail-Marcadet Tranche 3 et le réaménagement scénique et technique du théâtre « Le Méridional ».

➤ **REAFFIRME PAR UNE MOTION SA VOLONTE** du maintien des écoles publiques fleurantines du 1^{er} degré concernant l'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Information du conseil municipal, sans nécessité de délibérer

➤ **Concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour 2017**

Le conseil municipal, sans nécessité de délibérer, procède au débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune, conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur présentation de données comptables ayant permis :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- de présenter les engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- de donner des informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- et de permettre ainsi d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Le rapport de présentation de ce débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition du public, à la mairie de Fleurance.

Fait à Fleurance, le 2 février 2017

Le maire, sénateur du Gers,



Raymond VALL